

Séance du conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2009

Vœu présenté par Martine NAMY-CAULIER et les élus du groupe UMPPA relatif à une demande de tolérance en période de crise quant à la verbalisation excessive concernant le règlement des étalages et des terrasses.

Considérant les augmentations imposées aux commerçants sur les droits de publicité depuis 2001,

Considérant les modifications intervenues de manière arbitraire sur le classement des voies dans Paris, avec pour conséquence directe des augmentations substantielles des droits d'étalage et de terrasse,

Considérant que l'application draconienne du règlement régissant étalages et terrasses installés sur la voie publique, pénalise les activités de nos commerçants,

Considérant le potentiel touristique considérable que représentent les rues piétonnes et commerçantes de Paris,

Considérant que le commerce et l'artisanat sont créateurs d'emploi et participent à l'attractivité économique de la capitale,

Considérant la vulnérabilité accrue ces dernières années du commerce de proximité,

Considérant que dans une période de crise, il revient au Maire de Paris de soutenir les commerçants plutôt que de les pénaliser par des verbalisations incessantes,

Martine NAMY-CAULIER et les élus du Groupe UMPPA émettent le vœu qu'une tolérance soit appliquée quant à l'application du règlement des étalages et des terrasses afin de soutenir le commerce de proximité soumis à une crise économique réelle et favoriser ainsi la relance de l'activité.